



Q et R #1

Date: Le 3 Juillet 2014

Projet : 01B46-14-0054-Étude de faisabilité, préparation des plans et devis et surveillance des travaux pour la réfection de la toiture du bâtiment #35.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leur proposition soit basée sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prenne en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou de Q&R antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

À noter : Dans le but de respecter l'intégrité des questions qu'AAC a reçu des soumissionnaires, vous trouverez les questions dans la langue de choix du soumissionnaire.

Questions et réponses :

Q1. À la lecture des documents d'appel d'offre relativement à l'appel d'offres 01B46-14-0054, est-ce possible de nous confirmer s'il s'agit d'un appel d'offre en ingénierie ou bien en architecture ? Car dans la description du mandat, il est demandé des services en ingénierie, cependant dans la description des exigences obligatoires, il est demandé que : Le chargé de projet de la firme d'architectes doit être membre en règle de l'Ordre des architectes du Québec. Il doit posséder un minimum de 10 ans d'expérience. Fournir la preuve avec la soumission (curriculum vitae).

R1. Il s'agit d'un appel d'offres en architecture. Aucuns services en ingénierie ne seront requis.

TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS